



Le vaccin antipneumococcique polysaccharidique

Pneumococcal polysaccharide vaccine

Au Canada, depuis 50 ans, l'immunisation a sauvé un plus grand nombre de vies que toute autre mesure sanitaire.

Qu'est ce que le vaccin antipneumococcique polysaccharidique?

Approuvé par Santé Canada, le vaccin antipneumococcique polysaccharidique protège contre 23 types de bactéries. Il est approuvé par Santé Canada.

Le vaccin antipneumococcique polysaccharidique ne fait pas partie des programmes de vaccination systématique des enfants. Pour des informations sur les vaccinations systématiques antipneumococciques des enfants, consultez [HealthLinkBC File no 62a Le vaccin conjugué contre le pneumocoque \(VCP-13\)](#).

Qui devrait recevoir ce vaccin?

Le vaccin est gratuit pour les personnes présentant un risque élevé de contracter des infections à pneumocoque, y compris :

- les adultes de 65 ans et plus;
- les pensionnaires des établissements de soins de longue durée et des résidences.

Il est aussi fourni gratuitement aux personnes ayant au moins deux ans et souffrant des troubles suivants :

- absence de rate ou rate dysfonctionnelle;
- drépanocytose;
- système immunitaire affaibli par une maladie ou un traitement médical;
- maladie hépatique chronique, y compris la cirrhose, l'hépatite B chronique ou l'hépatite C;
- maladie rénale, cardiaque ou pulmonaire chronique;

- greffe des cellules des îlots pancréatiques, d'un organe solide ou d'implant cochléaire, ou attente d'un tel traitement;
- greffe antérieure de cellules souches;
- diabète, fibrose kystique ou fuite chronique de liquide cébrospinal;
- trouble neurologique chronique rendant difficile l'élimination des sécrétions de la bouche ou de la gorge;
- alcoolisme;
- sans-abrisme;
- consommation de drogues illicites.

Une seconde dose de vaccin est recommandée aux personnes souffrant de certains problèmes de santé. Adressez-vous à votre professionnel de santé pour savoir si vous en avez besoin et quand vous devriez la recevoir.

Il est important de conserver des preuves de tous les vaccins reçus.

Quels sont les avantages du vaccin antipneumococcique polysaccharidique?

Ce vaccin protège contre l'infection à pneumocoque, une maladie grave et parfois mortelle. Lorsque vous êtes vacciné, vous contribuez également à protéger les autres.

Quelles sont les réactions possibles?

Les vaccins sont très sécuritaires. Il vaut mieux se faire vacciner que d'attraper une infection à pneumocoque.

Les réactions les plus courantes au vaccin peuvent inclure la douleur, la rougeur et le gonflement du bras au point d'injection. On peut aussi avoir de la fièvre légère. Ces réactions sont bénignes et ne durent généralement qu'un jour ou deux.

Pour en savoir plus sur le syndrome de Reye, consultez [HealthLinkBC File n° 84 Le syndrome de Reye](#).

Il convient de demeurer à la clinique 15 minutes après avoir reçu le vaccin. Dans des cas extrêmement rares, une réaction allergique potentiellement fatale nommée anaphylaxie se produit après la vaccination. On l'observe moins d'une fois sur un million. Les symptômes peuvent se présenter sous forme d'urticaire, de difficultés respiratoires ou de gonflement de la gorge, de la langue ou des lèvres, que votre fournisseur de soins de santé peut traiter. Le traitement d'urgence consiste en l'administration d'épinéphrine (adrénaline) et le transport par ambulance vers le service des urgences le plus proche. Si ces symptômes apparaissent après votre départ de la clinique, composez le **9-1-1** ou le numéro d'urgence de votre région.

Signalez toujours à votre fournisseur de soins de santé toute réaction grave ou inattendue.

Qui ne doit pas recevoir le vaccin antipneumococcique polysaccharidique?

Parlez à votre fournisseur de soins de santé si vous ou votre enfant avez déjà eu une réaction allergique potentiellement mortelle à une dose de vaccin contre le pneumocoque ou à l'un des composants du vaccin.

Les enfants de moins de deux ans ne devraient pas recevoir le vaccin antipneumococcique polysaccharidique, parce qu'il n'est pas efficace chez les jeunes enfants. Ces enfants reçoivent plutôt le vaccin conjugué contre le pneumocoque, à partir de l'âge de deux mois.

Le rhume ou toute autre maladie bénigne ne devrait pas justifier le report de l'immunisation. Cependant, si vous avez des inquiétudes, consultez votre fournisseur de soins de santé.

Qu'est-ce que l'infection à pneumocoque?

L'infection à pneumocoque est causée par la bactérie *Streptococcus pneumoniae*. Elle peut

provoquer des infections graves et potentiellement mortelles de la membrane qui recouvre le cerveau (méningite), du sang (septicémie) et des poumons (pneumonie). Une infection à pneumocoque peut entraîner des complications permanentes telles qu'une lésion cérébrale ou la surdité. Sur 20 personnes qui tombent malades, jusqu'à cinq en mourront.

L'infection à pneumocoque se transmet d'une personne à l'autre par la toux, les éternuements ou un contact rapproché. Elle peut être aussi transmise par la salive. Par exemple, en s'embrassant ou en échangeant de la nourriture, des boissons, des cigarettes, des rouges à lèvres, des bouteilles d'eau, des protecteurs buccaux ou des embouchures d'instruments de musique.

Consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit

On conseille aux parents ou aux tuteurs de discuter du consentement à la vaccination avec les enfants. Les enfants de moins de 19 ans capables de comprendre les avantages et les réactions possibles associés à chaque vaccin, ainsi que les risques de ne pas se faire vacciner, peuvent légalement consentir aux immunisations ou les refuser.

Pour de plus amples renseignements sur le consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit, consultez [HealthLinkBC File n° 119 L'Infants Act \(Loi sur la petite enfance\), le consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit et l'immunisation](#).



BC Centre for Disease Control
Provincial Health Services Authority

Pour les autres sujets traités dans les fiches HealthLinkBC, consultez https://www.healthlinkbc.ca/sites/default/files/documents/Index_French_0.pdf ou votre bureau de santé publique local. Pour les demandes de renseignements et de conseils sur la santé en C.-B. qui ne constituent pas une urgence, visitez www.HealthLinkBC.ca (en anglais seulement) ou composez le **8-1-1** (sans frais). Les personnes sourdes et malentendantes peuvent obtenir de l'aide en composant le **7-1-1**. Des services de traduction sont disponibles sur demande dans plus de 130 langues.